

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

**N°2023/DELIB/060**

**Objet :**  
*Contrat N°2 Canal de  
Carpentras-période  
2022/2027*

**Rapporteur :**  
*Hervé AURIACH*

**Séance du 5 décembre 2023**

*L'An deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit  
par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Raymond KARASZI, Francine DENEUX Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Liliane DIAZ donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Christine WINKELMANN donnant procuration à Sylvette GILL, Renée SOVERA donnant procuration à Francine DENEUX, Christiane VEZIAN donnant procuration à Raymond KARASZI.

**Absents excusés :** NEANT

**Considérant la désignation de Madame Isabelle LATARD,  
comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

La démarche Contrat de Canal dans laquelle s'est lancée l'ASA du Canal de Carpentras a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de la ressource en eau et des ouvrages en impliquant les acteurs ayant un lien avec le Canal.

La mise en œuvre de cette démarche passe par la signature du dossier définitif du contrat de canal composé de quatre documents :

- La note de cadrage présente le contexte de réalisation du 2<sup>ème</sup> contrat de canal,
- Le document contractuel qui présente les engagements des cosignataires sur le programme d'opérations, son planning et ses financements,
- Le programme d'opérations composé de 69 opérations, qui détaille le contenu, les aspects techniques et financiers des opérations à mener sur la durée du contrat,
- Le protocole de gestion de la ressource des économies d'eau dont l'objet est de fixer et préciser le cadre des conditions de restitution aux milieux naturels d'une part des économies d'eau réalisées dans le cadre du Contrat de Canal.

Le programme d'actions du contrat de canal s'établit sur la période 2022-2027. Le montant global des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions €

Considérant que la commune Camaret-sur-Aigues est traversée par le réseau d'irrigation du canal de Carpentras et a participé, en tant que membre du comité de suivi, au contrat de canal n°2 (2022-2027),

Considérant que la démarche contrat de canal n°2 constitue une démarche favorable à la gestion globale et concertée de l'eau sur un territoire et vise, notamment, à améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'ASA du Canal de Carpentras,

Considérant que la signature du contrat de canal acte la volonté des partenaires à respecter les engagements inscrits dans le document contractuel et à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions prévues,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'approuver les termes du Contrat de canal n°2 avec l'ensemble de ses documents constitutifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Isabelle LATARD,  
Secrétaire de séance

12 DEC. 2023

12 DEC. 2023

Publié sur le site de la commune le : 12 DEC. 2023  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 12 DEC. 2023  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).